



DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 10/07/2025

L.C.R.

Echéance le : 31/08/2025

Magasinier :

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page : 1/1

N° Document 5300606	N° Client 0165285	Votre Commande	Marque	V.I.N. Zone Expedition : 03		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 6059258	
Désignation			N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe €	Remise %	Prix unitaire net hors taxe €	Montant €
** BL 6059258 DU 10/07/2025 ** RENAULT 19 I Chamade 1.4 - CR955VR COMMENTAIRE R.A. : RENAULT 19 I Chamade 1.4 - CR955VR NUMERO DE COMMANDE : I:BOUGIE ALLUMAGE OV ----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 12,11 CHER CLIENT NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS. VOUS Y RETROUVerez VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS CATALOGUES AINSI QU'UN LIVRET DE BONNES PRATIQUES. SIL NEST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT			FMOOE005T10 E08F03	4,00	4	5,82	48,00	3,03	12,11
Total hors taxe €				Montants T.V.A. € acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration				Total T.T.C €	
PI : 12,11				(4) 20,000				14,53	
MO : 0,00 12,11				12,11					
DIV : 0,00				2,42					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 5300606
N° Client : 0165285
N° Commande : 6059258

Echéance le : 31/08/2025
10/07/2025

14.

MODALITÉS ET CONDITIONS DE
et ne sont pas l'objet d'aucune condition
ent, l'acheteur pourra
en vigueur à c

nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation
est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas
és calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois
sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 €

seule facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article
la livraison des marchandises
compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement